

Version introductive a l'attention des décideurs en matière de stratégie pour les ressources éducatives libres et l'éducation ouverte

*Contenu proposé par L'Université Numérique. Ce module fait partie d'une collection de
cours sur « Les Ressources Educatives Libres, droit d'auteur, copyright et licences
ouvertes dans un monde numérique »*

Auteurs :

Jacques Dang, AUNEGe & L'Université Numérique (France)

Table des matières

<i>Conditions d'utilisation</i>	3
<i>Introduction</i>	5
<i>L'accès aux REL est gratuit, mais leur coût ne l'est pas</i>	7
<i>Différents modèles de financement ?</i>	9
<i>Les REL sont au service d'une mission d'intérêt général et leur financement repose aussi probablement sur des financements d'intérêt général</i>	11
<i>Crédits</i>	13

Conditions d'utilisation

Ce cours fait partie d'une collection de trois cours sur « Les Ressources Educatives Libres, droit d'auteur, copyright et licences ouvertes dans un monde numérique » destinée aux pays de droit civiliste, notamment francophones et lusophones d'Afrique qui comprend également :

- **Le cours complet** (30h apprenant) donnant lieu à une certification
- **Un cours introductif** (2h apprenant) pour auteurs et utilisateurs de Ressources Educatives Libres

Les deux cours introductifs (2h apprenant) destinées respectivement

- Aux auteurs et utilisateurs de Ressources Educatives Libres
- Aux décideurs publics

Sont en cours d'adaptation en portugais dans le cadre d'un projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) mené avec International Council for Open and Distance Education (ICDE) et Univerdade Aberta (Université Ouverte du Portugal).

Des versions en espagnol sont prévues pour l'avenir.

Module 4 : Financement des REL, collaboration et modèle de durabilité des REL

Cette collection a pour objectif de renforcer les capacités des acteurs de l'éducation ouverte dans la mise en œuvre de la recommandation de *l'Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture* (UNESCO) sur les Ressources Educatives Libres (REL) par la Coalition Dynamique pour les Ressources Educatives Libres.

Il s'agit d'un cours introductif (2h apprenant) destiné aux décideurs, notamment ceux qui sont en charge des stratégies nationales sur les REL et l'éducation ouverte et à distance.

Cette collection, dont le développement a été possible grâce au soutien et au co-financement de l'UNESCO, s'inspire d'un cours réalisé par *OER Foundation* dans un contexte juridique anglo-saxon de common law (LiDA103). *International Council for Open and Distance Education* (ICDE), *L'Université Numérique* de France et *l'Université Cheikh Hamidou Kane* (anciennement Université Virtuelle du Sénégal) ont également contribué au développement de cette collection. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés, tout particulièrement le *secteur Communication et Information du siège de l'UNESCO* et le *Bureau régional multisectoriel de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar*.

Ce cours est mis à disposition, en date du 17 décembre 2023, dans le respect du droit d'auteur, au travers d'un contrat de licence Creative Commons version 3 internationale avec les clauses BY SA. Pour l'exercice du droit moral, attribution est faite à Jacques Dang, Secrétaire de *L'Université Numérique de France et de l'Université Numérique en Economie-Gestion (AUNEGe)*.

Pour aller plus loin

Coalition Dynamique pour les Ressources Educatives Libres

<https://www.unesco.org/fr/open-educational-resources/oer-dynamic-coalition>

Introduction

Ce cours a pour objectif de permettre aux acteurs des institutions de chaque pays d'exploiter le potentiel qu'offrent l'éducation ouverte et les Ressources Educatives Libres (REL) pour contribuer au développement, tout en respectant scrupuleusement les obligations liées au droit d'auteur. Il précisera les connaissances utiles en matière de droit d'auteur, de copyright et de contrats de licence ouverte, notamment Creative Commons.

Acquis

Après avoir validé ce cours, vous pourrez :

- Mesurer l'apport bénéfique des REL pour diffuser plus largement l'éducation ouverte et élever le niveau de compétences de la population active
- Comprendre les enjeux juridiques qui conditionnent leur mise en œuvre et l'imbrication du droit d'auteur et des licences ouvertes
- Avoir une approche transversale et inclusive des politiques publiques concernées

Prérequis

Tout le monde peut participer à ce cours. Il est nécessaire néanmoins d'avoir une compréhension du rôle de l'éducation comme mission d'intérêt général, dépassant les seules approches technologiques et marchandes.

Plan du cours

- Principes des REL : rôle et définitions
- Droits d'auteur, copyright et licences ouvertes
- Besoins en matière de renforcement des capacités et politiques publiques
- Financement, collaboration et modèles de durabilité des REL
- Recommandation sur les REL et mécanisme de rapport

L'accès aux REL est gratuit, mais leur coût ne l'est pas

- La création de REL pour leur utilisation dans des programmes d'enseignement peut être un investissement financier direct considérable qui couvre, par exemple
 - La rémunération directe ou indirecte de l'auteur par des salaires, des droits d'auteur ou des décharges d'enseignement
 - Les coûts techniques de production : sonorisation, vidéo, techniques de motion design, scénarisation
 - Les coûts techniques de diffusion : plates-formes, réseaux de la recherche tels que RENATER en France, GEANT en Europe ou WACREN en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale
 - Les coûts d'accès pour les élèves et les étudiants
 - L'assurance qualité
 - La traduction et l'adaptation en langues nationales
- La durabilité des REL est également un enjeu coûteux
 - Le contenu doit être mis à jour en continu dans certaines disciplines réglementées, telles que le droit du travail, ou dans les domaines où l'innovation technologique est continue et rapide : réseaux de transmission de nouvelle génération, intelligence artificielle
 - Les technologies de développement connaissent des cycles de vie qui ont une fin. Si la technologie Flash a permis le développement considérable de REL faisant appel à l'animation, l'arrêt du fonctionnement de la technologie et son remplacement obligatoire par d'autres outils tels que H5P a représenté un coût considérable ou, dans bien des cas, la fin de l'accès à une REL.

Module 4 : Financement des REL, collaboration et modèle de durabilité des REL

- Il est donc indispensable de trouver des financements que le cycle de vie d'une REL ne permet pas, pris isolément, de générer

Différents modèles de financement ?

Les enquêtes menées dans différents projets de coopération internationale, tels que le projet européen ENCORE+ ou dans le cadre d'organisations de coopération telles que International Council for Open and Distance Education (ICDE), ou Open Education Global, de même que la 1ère consultation des états-membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la recommandation sur les REL ont mis en lumière l'importance fondamentale du financement public.

A la différence du logiciel libre, dont l'utilisation peut être commercialisée, l'utilisation des REL se veut gratuite.

Les modèles Freemium qui combinent, comme pour la presse en ligne et les logiciels dits libres, un accès de base gratuit et un accès payant à valeur ajoutée n'ont pas, à ce jour, fait la démonstration de leur efficacité dans la durée ou à l'échelle d'un système national d'enseignement supérieur.

Les modèles de financement par une communauté de membres qui se réservent l'accès aux ressources éducatives n'ont pas connu plus de succès et ne vont pas dans le sens de l'ouverture souhaité par la Recommandation sur les REL et les politiques d'éducation ouverte.

Les modèles s'appuyant sur le développement d'une formation continue tout au long de la vie font l'hypothèse que les universités sauront produire des ressources éducatives et les accompagner d'une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises ou des individus qui seraient susceptibles de la payer. Cette hypothèse reste à démontrer et la vitesse comparée des avancées de l'intelligence artificielle, qui permettent à l'apprenant d'obtenir quasi instantanément un cours complet sur le sujet de son choix et sur les compétences à acquérir pour répondre à une offre d'emploi, et du développement de l'offre de formation des universités publiques, en

Module 4 : Financement des REL, collaboration et modèle de durabilité des REL

dehors des champions nationaux ou internationaux sur lesquels Coursera s'appuie, laisse peu d'espoir de produire les flux de financement nécessaires.

Les REL sont au service d'une mission d'intérêt général et leur financement repose aussi probablement sur des financements d'intérêt général

Beaucoup de projets, de rapports et d'études ont, dans les vingt dernières années, étudié le « business model » des REL, en s'appuyant sur des combinaisons d'hypothèses qui, si elles ne sont pas toujours hasardeuses prises individuellement, le deviennent quand elles sont réunies et que les risques qu'elles assument sont eux aussi réunis. Comme nous l'avons souligné en début de ce cours, les REL sont un enjeu pour le développement économique d'un pays. Elles donnent accès au savoir à un plus grand nombre d'apprenants, repoussent les murs d'universités et d'amphithéâtres surchargés, et permettent la montée en compétences professionnelles de la population active d'un pays. Il est donc logique que, au même titre que l'enseignement de base, le développement des REL soient financé comme une mission d'intérêt général, par les pouvoirs publics et leurs partenaires internationaux du développement :

- Les fondations d'intérêt général telles que la Fondation Mastercard ou la Fondation Hewlett
- Les bailleurs de fonds internationaux tels que la Banque Mondiale, les banques continentales de développement ou d'investissement
- Les organismes de développement tels que l'Agence Française de Développement, ENABEL pour la Belgique, le GIZ pour l'Allemagne

sur des actions bien ciblées parmi lesquelles

- La réalisation de l'infrastructure numérique de diffusion (plates-formes nationales, réseaux de la recherche)
- La réalisation de l'interconnexion des réseaux internationaux, nationaux et des réseaux d'accès
- La subvention aux étudiants pour l'achat d'un ordinateur ou d'un smartphone
- La subvention aux étudiants pour un volume de données mensuel en 4G (Sénégal)
- La rémunération des acteurs de la chaîne de production au sein des institutions d'enseignement

Crédits

Comment citer ce cours ?



Concept de REL, OER Foundation (Nouvelle-Zélande) ; Jacques Dang, AUNEGe & L'Université Numérique (France), (<https://luniversitenumérique.fr/>), Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions - 4.0 International (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr>).